



# Je trie un peu, beaucoup, naturellement...

Monsieur Bernard JAMET  
Président du SMIRTOM du Saint-Amandois

à

Monsieur Raymond JOURDAIN  
Maire de SANCOINS  
2 Rue de l'Hôtel de Ville

18600 SANCOINS

**Nos réf. :**

Service administratif  
Tél : 02.48.60.66.89  
BJ/JD/SC/659/2011

**Objet :** collecte des déchets ménagers et assimilés

**P.J :** 1

Drevant,

Le mardi 18 octobre 2011

Monsieur le Maire,

En réponse aux objectifs du Grenelle de l'Environnement, le SMIRTOM du Saint-Amandois a institué la redevance incitative pour permettre de réduire la production de déchets par habitant, de réduire la quantité de déchets incinérés ou stockés, d'augmenter le taux de déchets valorisés par recyclage ou compostage mais aussi de permettre à chaque usager de maîtriser sa facture de redevance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il a été rappelé aux usagers bon nombre de fois les consignes à respecter notamment :

- la nécessité de disposer d'un bac gris à couvercle bordeaux ou de sacs rouges avec le logo du SMIRTOM
- présenter simultanément, dans la mesure du possible, le bac ordures ménagères résiduelles (couvercle bordeaux) et le bac d'emballages recyclables (couvercle jaune) afin d'optimiser la collecte en benne bi-compartimentée
- présenter le bac ordures ménagères à la collecte uniquement lorsqu'il sera plein et couvercle fermé, sans tasser les sacs pour ne pas empêcher le vidage
- ne pas déposer de déchets en vrac au pied des conteneurs
- ne pas déposer de sacs sur le couvercle ou à terre
- ne pas présenter de conteneurs surchargés de déchets, couvercle non fermé
- ne pas présenter de bacs non homologués ou sans puce
- ne pas déposer de cartons bruns, ils doivent être déposés en déchetterie

En conséquence, je vous informe que des consignes ont été données à la société SITA pour que dès à présent, les bacs des usagers ne respectant pas ces recommandations ne soient plus collectés ou ne soient que partiellement collectés afin de respecter les conditions réglementaires de collecte.

Un courrier, dont vous trouverez ci-joint un exemplaire, sera adressé à chaque contrevenant l'informant du motif de non collecte de ses déchets.

Par ailleurs, à titre d'information, vous serez régulièrement rendu destinataire de la liste des usagers concernés sur le territoire de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Bernard JAMET



**COLLECTE SÉLECTIVE du SMIRTOM SAINT AMANDOIS**

ZA - avenue Gérard Morel - 18200 DREVANT

Tél. : 02 48 60 66 89 - Fax : 02 48 96 59 43 - E-mail : smirtom.stamandois@wanadoo.fr - www.smirtom-stamandois.fr

